Projet d'assainissement de la mine Giant
Retombées socio-économiques

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

Quelles sont les possibilités d'emploi pour les peuples autochtones et les résidants du Nord?

Le Projet d'assainissement de la mine Giant (le Projet) s'efforce d'assurer que l'assainissement offre un héritage positif sur l'un des sites les plus contaminés.

Le Projet présentera l'approche à privilégier pour maximiser les possibilités économiques pour les résidants Nord et les peuples autochtones et traiter les impacts socio-économiques. Le Projet fournira aux entrepreneurs des orientations visant á assurer des retombées socio-économiques :

- directement, en harmonisant les structures contractantes avec les capacités et besoins locaux,
- indirectement, par l'amélioration des capacités et l'atténuation des impacts.

L'équipe du Projet et ses partenaires se sont engagés à veiller à ce que les considérations socio-économiques soient intégrées à toutes les activités liées au Projet.

L'assainissement du site a le potentiel de créer un important nombre d'emplois au cours de la prochaine décennie et l'objectif est de maximiser les possibilités d'emploi pour les peuples autochtones et du Nord. Cet objectif s'inscrit dans le cadre de l'engagement du Canada envers la réconciliation avec les peuples autochtones en favorisant leur participation à l'économie et leur contribution à un Canada fort et prospère.

TRANSFORMER UNE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE EN POSSIBILITÉS ÉCONOMIQUES

L'un des principaux objectifs du Projet est d'offrir des opportunités sociales et économiques aux communautés locales tout en s'assurant de la protection de l'environnement, ainsi que de la santé et de la sécurité des individus.

Bien que le nombre et type d'emplois resent à être déterminés, le Projet stimulera l'économie locale. À l'aide du Projet, nous cherchons à maximiser les possibilités commerciales pour les entreprises locales, régionales et les populations autochtones.

Pour ce faire, les contrats comprennent des mesures incitatives pour les fournisseurs :

- embaucher des travailleurs autochtones;
- déléguer des travaux de sous-traitance aux entreprises autochtones;
- fournir une formation et des stages aux travailleurs autochtones.

Le directeur principal des travaux évaluera les soumissions reçues dans le cadre d'appels d'offres concurrentiels. Dans un premier temps, ces offres incluront les services d'entretien, de maintenance et de surveillance environnementale. Lorsque la licence d'assainissement de l'eau sera émise, le directeur principal élaborera les contrats de manière à maximiser la participation locale.

Le Projet a permis d'embaucher des centaines de personnes entre 2006 et 2016. Au cours de la dernière décennie, 56 % des travailleurs sur le site originaient des régions du Nord et 15 % étaient autochtones. À ce jour, 356 millions de dollars ont été consacrés à différents contrats. De ce montant, 169 millions de dollars (47,5 %) ont été attribués à des entreprises autochtones.

Afin de se préparer pour les travaux futurs, une étude du travail a été réalisée sur le Projet. L'étude a révélé que les résidants du Nord et les populations autochtones ont beaucoup

de compétences qui sont nécessaires pour participer aux travaux du Projet. Au cours de la prochaine décennie (et au-delà), la réalisation du Projet nécessitera des centaines de travailleurs sur le site lors de l'assainissement complet. À la suite de la phase d'assainissement qui se terminera en 2030), les offres d'emplois diminueront, toutefois, il y aura encore des possibilités d'emploi liées à l'entretien permanent, la maintenance, le traitement des eaux et la surveillance.

POUR EN SAVOIR PLUS

Téléphone : 867-669-2426 Web : www.giant.gc.ca Twitter : @GiantMine
Pour vous inscrire au bulletin, envoyez un courriel à aadnc.giantmine.aandc@canada.ca

Pour plus d'informations concernant les droits de reproduction, veuillez communiquer avec : CommunicationsPublications@aadnc-aandc.gc.ca
www.canada.ca/affaires-autochtones-nord | 1 800 567-9604 | ATS seulement 1-866-553-0554
QS-6392-000-FF-A1 | Catalogue : R74-49/1-2018F-PDF | ISBN : 978-0-660-25308-4

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2018
Cette publication est également disponible en anglais sous le titre : Socio-economic benefits
Cette publication est également disponible en wiiliideh sous le titre : Dǫne Edàani Nàdè-Sǫǫ̀mba Hohlè Wet'ahòets'ehʔà

Government of Northwest Territories Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest Canada

Government of Northwest Territories Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest Canada

HISTOIRE DE LA MINE GIANT

De l'or a été découvert pour la première fois dans la ceinture de roches vertes de Yellowknife en 1935. Au cours de plus de 50 ans d'exploitation, la mine Giant a produit plus de sept millions d'onces d'or et contribué de façon importante à la viabilité économique de la ville et du territoire de Yellowknife.

La Royal Oak Mines Inc. a exploité la mine Giant de 1990 à 1999, jusqu'à ce qu'ils soient en procédure de règlement judiciaire en avril 1999. En décembre 1999, un tribunal a ordonné le transfert de la propriété de la mine Giant du séquestre intérimaire á'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) au nom de l'État.

Lorsqu'AANC est devenu responsable de la mine Giant, le ministère a continué d'entretenir et de maintenir l'infrastructure existante sur le site. AANC a également accepté la responsabilité environnementale liée à la poussière de trioxyde d'arsenic emprisonnée sous terre et des composants en surface du site. Le plan pour traiter les risques et responsabilités sur le site a été effectué à l'aide du Projet d'assainissement de la mine Giant.

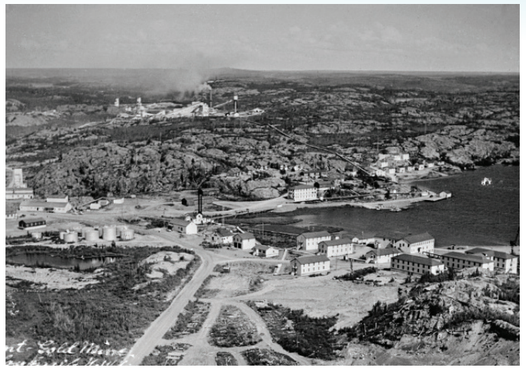

QU'Y A-T-IL À FAIRE?

Alors que le Projet d'assainissement de la mine Giant progresse, l'équipe souhaite créer des possibilités pour que les entreprises situées dans les Territoires du Nord-Ouest puissent fournir des services tels que :

- le dynamitage,
- la démolition,
- le transport par camion,
- l'exploitation souterraine,
- la stabilisation de la mine,
- la surveillance environnementale,
- le forage,
- la gestion des résidus miniers.

L'assainissement du site inclura une phase de remplissage des fosses à ciel ouvert et d'autres ouvertures pour les secteurs qui présentent un risque pour les travailleurs et le public. Les chambres d'arsenic seront gelées en permanence et la plupart des bâtiments du site seront démolis. L'eau de la mine continuera d'être traitée afin d'éviter de contaminer le milieu environnant.

Une fois les travaux d'assainissement complétés, le Projet nécessitera un soutien continu pour effectuer les travaux d'entretien courant ainsi qu'un suivi à long terme de la mine. Ces responsabilites demeureront sous la responsabilité du gouvernement fédéral. Dans l'intervalle, cependant, un bon nombre de travailleurs sera nécessaire pour maintenir la stabilité du site jusqu'à ce qu'il puisse être assaini.